



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230206-2023FEVDEL22-DE



Date de la convocation : 31 janvier 2023
Séance du Conseil Municipal : 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 19 et 20)- Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD (sauf aux délibérations 1 et 2) – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Maryvonne GUERIN donne pouvoir à Laurence MARTINEAU
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 1, 2, 19 et 20
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 1, 2, 19 et 20

Secrétaire de séance : Karine LOIZEAU

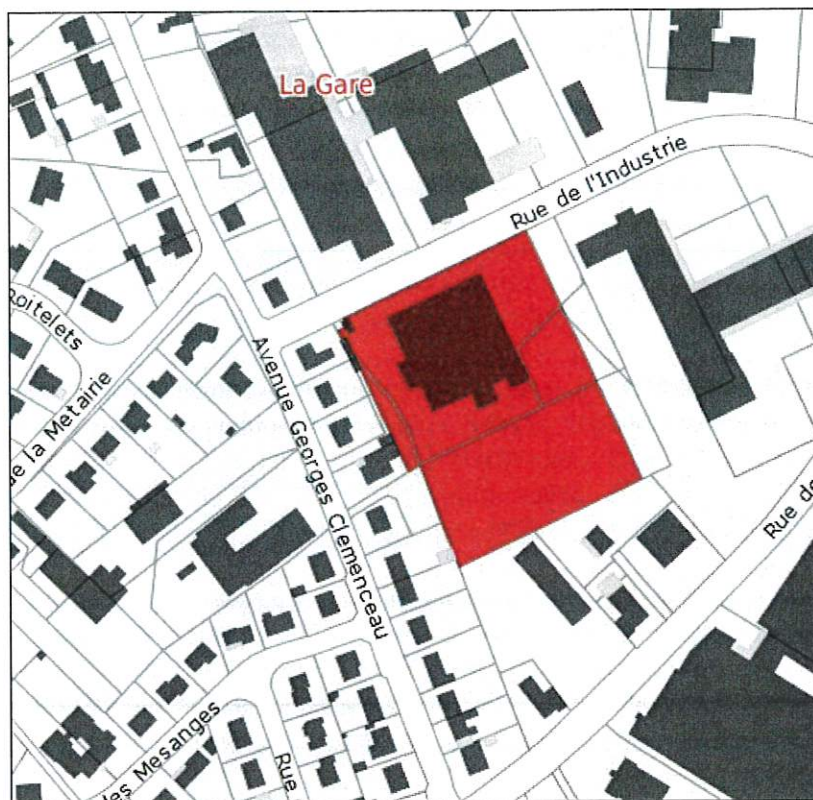
22- CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 2 RUE DE L'INDUSTRIE AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE

Par acte notarié du 24 octobre 2022, la ville a acquis dans le cadre d'une préemption un ensemble immobilier sis 2 rue de l'Industrie dans le but d'y créer un quartier dédié au logement.

Pour ce faire, la ville a proposé à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF) d'acquiescer ce foncier afin de financer l'ensemble des actions foncières nécessaires à la réalisation de ce quartier notamment la démolition du bâtiment. Cette intervention de l'EPF s'inscrit dans le cadre de l'avenant n°1 de la convention d'action foncière en vue de la restructuration du secteur de la Gare.

Cet ensemble immobilier cadastré section C numéros 3822, 3823, 3826, 3828 et 4560 pour une surface de 12 971 m² a été proposé à l'EPF au prix d'achat, à savoir, 705 000 € net vendeur, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu la délibération n°41 du 27 juin 2022 relative à l'acquisition par voie de préemption de l'ensemble immobilier sis 2 rue de l'Industrie appartenant à la société Herbretaises Finances,

Vu la convention d'action foncière en vue de la restructuration du secteur de la Gare et son avenant n°1 avec l'EPF de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,

Vu l'avis du service du Domaine du 13 juin 2022 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 janvier 2023,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à l'EPF de la Vendée l'ensemble immobilier sis 2 rue de l'Industrie, cadastré section C numéros 3822, 3823, 3826, 3828 et 4560 pour une surface de 12 971 m² au prix de 705 000 € net vendeur, en sus les frais de notaire,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Karine LOIZEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2023

Publié électroniquement le :

13 FEV. 2023